

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle ayant pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène (qui est arrivée à la question n°11), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, VAGINAY Sophie, BOISSE Sandrine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean ayant le pouvoir de M. NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : MM. FRELASTRE Jean-Michel et NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

## Délibération n°2015/165

**OBJET :** PROGRAMME D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL PROPOSÉ PAR  
LE MUSÉE DE LA VALLÉE À BARCELONNETTE - ANNEE 2016  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT (DRAC PACA)

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDÉRANT** qu'en 2016 et pour la 19<sup>e</sup> année, le musée de la Vallée à Barcelonnette en collaboration avec le service culture et patrimoine de la CCVU propose la réalisation d'un nouveau programme d'éducation artistique et culturelle à destination des scolaires des 14 communes de la vallée de l'Ubaye,

**CONSIDÉRANT** que cette médiation culturelle concerne l'ensemble des élèves du réseau des écoles de la vallée de l'Ubaye, de la dernière année de maternelle à la dernière année de primaire,

**CONSIDÉRANT** que cette action préfigure le service éducatif du Pays d'Art et « Montagnes de lumières »,

**CONSIDÉRANT** que ces ateliers peuvent faire l'objet d'un financement de la part de l'État (DRAC PACA),

**VU** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

**Dépenses** : ..... 3 500 € TTC

**Recettes :**

Subvention État (DRAC PACA (57 %))..... 2 000 €

Autofinancement Communauté (43 %)..... 1 500 €

Total Recettes..... 3 500 € TTC

Sur proposition de Monsieur Pierre MARTIN-CHARPENEL, Vice-Président, chargé de la Culture.

Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** son accord à la poursuite desdits ateliers,
- **APPROUVE** le plan de financement qui lui est présenté,
- **SOLLICITE** auprès de l'État l'attribution d'une subvention la plus élevée possible,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget de la Communauté les crédits nécessaires à cette opération, tant en recettes qu'en dépenses.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
M. Jacques MARTIN.

C.C.V.U

Séance du 21 décembre 2015

